

## CSE du 26 mars 2026

### **Vœu relatif à la présentation du rapport Transition écologique de la commission spécialisée.**

**Ce vœu est proposé par la FSU, l'UNSA Éducation, la CFDT EFRP, la FEP-CFDT, la CGT Éduc'action, Sud éducation, le SNALC, le SPELC, Renouveau lycéen, Les Lycéens et la FAGE.**

Après des mois d'auditions et de travail en commun, la commission spécialisée Transition écologique présente aujourd'hui son rapport, intitulé *L'ÉCOLE ACTRICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE*. Ce rapport comporte quarante recommandations qui ont fait consensus entre tous les représentants et représentantes des organisations syndicales et associations ayant participé à cette commission. L'objectif de ces quarante recommandations est que le ministère de l'Éducation nationale et le système éducatif français prennent concrètement en charge les risques et les enjeux écologiques.

Le Conseil supérieur de l'éducation, réuni ce jour, rappelle qu'il est urgent de se saisir de ces questions et que l'École ne pourra pas devenir réellement actrice de la transition écologique sans des engagements clairs et pratiques de l'État et des collectivités territoriales. C'est donc un devoir moral pour le ministère de l'Éducation nationale de prendre en compte les recommandations formulées dans ce rapport et de les mettre en œuvre. Aussi, le Conseil Supérieur de l'Éducation demande-t-il solennellement au ministère de prendre ce rapport comme base de travail pour mener une politique d'atténuation de l'empreinte écologique de l'ensemble de ses activités et d'adaptation à la crise écologique et au changement climatique.

De plus, conformément au troisième alinéa du R 231-14 du code de l'Éducation, le Conseil Supérieur de l'Éducation décide qu'un rapporteur ou une rapporteure sera nommé six mois après le vote du présent rapport pour faire un suivi par l'État des recommandations émises par le CSE.